

La femme à cheval

Autor(en): **Saverny, Marie de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **17 (1879)**

Heft 36

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185333>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le sobriquet. — Dans nos campagnes et même dans les classes inférieures de nos villes, la manie des sobriquets est presque générale. Un ridicule, un défaut corporel, une prétention déplacée sont les causes qui le plus souvent y donnent lieu. Les circonstances les plus fortuites, un mot échappé maladroitement, deviennent souvent une tache indélébile, témoin ce fait rappelé par le *Petit Marseillais*, qui assure en avoir personnellement connu la victime :

M. X... était un jeune avocat, plein de talent et d'avenir, et, disons-le aussi, passablement fier de ses divers avantages, ce qui lui faisait pas mal de jaloux.

Un jour il eut à plaider une affaire où l'avocat de la partie adverse ne faisait valoir qu'un seul argument qui, par lui-même, ne valait pas grand-chose. X... le tourna et le retourna, et après l'avoir examiné sous toutes ses faces, après avoir montré combien il était faible et tenait peu debout dans son isolement, il s'écria dans un élan d'éloquence :

— Voilà ce que vaut cet argument... *solitaire!*

Il voulait dire, on le devine, argument unique ou isolé; mais dans le feu de l'improvisation, le mot propre lui avait fait défaut et l'expression l'avait trahi. Et ce qu'il y avait de plus fâcheux en cette circonstance, c'est que ce qualificatif de solitaire avait éclaté dans le prétoire de C... juste au moment où le *Solitaire* du vicomte d'Arlincourt était dans toute sa vogue et où chacun fredonnait le refrain de la romance que ce roman avait inspiré : *C'est le solitaire qui voit tout, entend tout, est partout!*

Aussi, qu'on juge de l'effet. Du tribunal l'aventure se répandit dans le public avec la rapidité de la foudre. La malencontreuse expression passa de bouche en bouche, fut malignement commentée et le résultat en fut désastreux pour le jeune avocat : on ne l'appela plus que le solitaire, et, quand il passait dans la rue il entendait ses compatriotes répéter ce mot à demi-voix, ou les voyait sourire ironiquement en chantant l'air du *Solitaire* dès qu'il les avait dépassés.

C'était à rendre fou ou idiot. Le pauvre garçon n'y résista pas. Il devint taciturne, morose, et quand par hasard il eut à reparaitre au tribunal, ce ne fut qu'en tremblant et en balbutiant qu'il prit la parole. Les clients craignirent eux-mêmes de se montrer ridicules en s'adressant à lui, et bientôt il n'eut plus un seul procès à plaider.

Peu d'années après il mourut, et pour quiconque l'a connu, il n'est pas douteux que sa mésaventure a été la principale cause de cette mort précocée.

Voilà donc ce qu'est le sobriquet et quels peuvent en être les effets. C'est un qualificatif qui peut tuer.

La femme à cheval.

Au bon vieux temps, il n'existait guère de routes

passables. Les femmes voyageaient à cheval ou dans de lourds chariots trainés par des bœufs. La belle princesse Galeswinthe, fille du roi visigoth Athanagile et fiancée du roi franc Chilpéric, mit ainsi près d'un an, au VI^e siècle, à venir de Tolède à Soissons.

A cheval, on allait plus vite; pendant plusieurs siècles, les princesses, les hautes et puissantes dames s'asseyaient en croupe derrière leur écuyer. Cependant quelques femmes chevauchaient franchement à califourchon. Plus tard, abandonnant l'ap-pui gênant de l'écuyer, les femmes se servirent de la planchette pour voyager à cheval, c'est-à-dire qu'elles s'asseyaient de côté, les deux pieds posés sur une planchette formant étrier; la selle était analogue au harnachement actuel des ânes. Cette façon d'aller, fort commode pour voyager, n'offrait guère de sécurité. A la moindre vivacité, au moindre faux-pas de la monture, la dame était par terre.

Ce fut Catherine de Médécis qui, la première, importa d'Italie en France l'usage de la selle à fourche. Excellente écuyère, elle appréciait fort l'équitation; désireuse de ne point perdre de vue son royal époux, elle avait coutume de voyager avec la cour et de suivre les chasses à cheval. Le charmant escadron de ses cinquante filles d'honneur transformées en amazones la suivait partout.... Le costume de l'amazone doit être approprié à son but. Un pantalon à sous-pieds, de même couleur et de même étoffe que la robe est de rigueur; la coupe doit en être particulièrement soignée. La chaussure, toujours élégante, doit avoir une semelle assez épaisse pour qu'en trottant à l'anglaise, le pied qui sert de point d'appui ne soit pas trop fatigué. Quant au chapeau, il doit être attaché très solidement, fixé par de bonnes épingles dans le chignon, et, précaution utile, attaché à l'épaule par un fin galon. De cette façon on évite le désagrément de le perdre. Inutile de dire qu'à cheval on ne porte pas de faux cheveux, sous peine de les semer en route.

L'important pour la tournure de l'amazone, est de n'avoir rien qui flotte et qui rompe la ligne harmonieuse d'une taille élégante.

(Mme de SAVERNY. — *La femme hors de chez elle.*)

Coumeint faut fère po nuri bon martsî sè caïons.

Du que l'est quèstion dè canaris d'éboiton, dè bio savâi que cein sè passè pè vai la Brouïe, ique iô faut que séyont rodzo po étrè dâi tot vretâblo.

Don lâi avâi lé on bravo oncllio qu'étâi gaillâ onna bouna dzein et que tot lo mondo recriâvè; ma l'est bin damadzo que l'étâi tant après la mounia. Sè sarâi prâo trossâ la tsamba se lâi avâi z'u on crutz dedein, et compto que se l'avâi z'u on tsévau lâi arâi bailli à medzi pè lo perte dâo bondon. Tegnâi dâi trouiès po avâi dâi petits caïenets que veindâi quand l'aviont on part dè senannès et cein lâi fasâi pardié bon profit. Mâ tot parâi quand l'est que 'na